



MINISTÈRE  
DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS



Premier ministre  
Commissariat  
Général  
à l'Investissement

**ANRU**  
Agence Nationale  
pour la Rénovation  
Urbaine

**GROUPE**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**En présence de Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des sports, et de Louis Schweitzer, Commissaire général à l'investissement, François Pupponi, Président de l'ANRU, et Gabrielle Gauthey, directrice des investissements et du développement local de la Caisse des Dépôts, signent un partenariat pour la réalisation d'opérations de co-investissement immobilier dans les 1 500 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.**



Ce partenariat porte sur une mobilisation coordonnée de 250 millions d'euros de fonds propres apportés, à parts égales, par l'ANRU, au titre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), et par la Caisse des Dépôts. L'objectif est de constituer un portefeuille de 1,25 milliard d'euros d'actifs immobiliers.

Les financements seront mobilisés en co-investissement avec des opérateurs privés et porteront à la fois sur des constructions neuves ou des réhabilitations d'immobilier commercial, d'entreprise ou d'activité et sur des équipements comme les maisons de santé ou encore l'immobilier résidentiel.

Ces opérations immobilières permettront d'accroître l'attractivité des quartiers, de favoriser l'emploi et le développement économique et d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

Patrick Kanner se réjouit qu' « avec ce partenariat, l'Etat et la Caisse des Dépôts se donnent les moyens financiers et opérationnels d'investir pour créer de la mixité sociale et économique dans les quartiers populaires. L'Etat, l'ANRU et la Caisse des Dépôts seront présents sur le terrain pour accompagner la concrétisation des projets ».

« Cette forme novatrice de partenariat entre l'ANRU et la Caisse des Dépôts en matière d'investissement immobilier offre, dans le cadre des Investissements d'Avenir, de nouvelles perspectives de développement économique aux Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville », déclare le Président de l'ANRU, François Pupponi.

Le partenariat entre la Caisse des Dépôts et l'ANRU, opérateur du PIA, repose sur deux principes, indique Louis Schweitzer, Commissaire général à l'investissement : « mutualisation des compétences et rationalisation des moyens pour maximiser les opportunités d'investissement dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ».

Gabrielle Gauthey, directrice des investissements et du développement local de la Caisse des Dépôts, souligne que « la Caisse des Dépôts, apportera son expertise d'investisseur immobilier et de gestionnaire d'actifs aux projets suivis par l'ANRU, agence reconnue pour ses compétences en matière de projets urbains. Les synergies réalisées dans ce cadre auront également vocation à contribuer à la relance de l'investissement dans les territoires. »

Télécharger la convention sur : [www.caisse-des-depots.fr](http://www.caisse-des-depots.fr) ou [www.anru.fr](http://www.anru.fr)

## A propos de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique et démographique. [www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr)

## À propos du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) piloté par le Commissariat Général à l'Investissement

Doté de 47 milliards d'euros, dont plus de 33 milliards ont déjà été engagés, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) a été mis en place par l'Etat en 2010 afin de financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire. Six axes stratégiques majeurs pour la France de demain ont ainsi été identifiés :

- L'enseignement supérieur et la formation ;
- La recherche et sa valorisation ;
- La modernisation industrielle ;
- Le développement durable ;
- L'économie numérique ;
- La santé et les biotechnologies.

La gestion du PIA a été confiée à dix opérateurs.

## A propos de l'ANRU

L'ANRU met en œuvre des projets de renouvellement urbain afin de transformer les conditions de vie de 5 millions d'habitants. À travers le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), le Programme « Quartiers Anciens » (PNRQAD), et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces publics, les équipements scolaires, les crèches, les commerces, l'activité économique. Avec le NPNRU, 5 milliards d'euros générant plus de 20 milliards d'investissements, concerteront plus de 2 millions d'habitants dans 450 quartiers.

L'ANRU est également opérateur au titre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), avec une enveloppe d'1 milliard d'euros, pour la mise en œuvre de projets destinés à la Jeunesse, à la Ville et aux Territoires durables ainsi qu'au co-investissement dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

### Chiffres clés

#### Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) 2015-2025

- 5 Md€ d'équivalent-subventions principalement financé par Action Logement
- 20 Md€ d'investissements
- 200 quartiers d'intérêt national concernant plus de 2 millions d'habitants
- Environ 250 quartiers d'intérêt régional

## Contacts Presse

### ANRU

Elizabeth Broge  
01 53 63 56 79  
ebroge@anru.fr

### Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Mélanie Branco  
01 49 55 34 11  
melanie.branco@ville-jeunesse-sports.gouv.fr

### Groupe Caisse des Dépôts

M'jid El Guerrab  
01 58 50 12 66  
Mjid.El-Guerrab@caissedesdepots.fr

### Commissariat Général à l'Investissement

Fabrice Hermel  
01 42 75 64 58  
fabrice.hermel@pm.gouv.fr